



EDITORIAL



A tous les arbitres du District Rhône-Durance, nous ne saurions trop conseiller, pour entamer la nouvelle saison sous les meilleures auspices, de prendre les dispositions suivantes :

Apporter un soin particulier à votre tenue de "magistrat sportif" et adopter pour la circonstance un comportement digne de cette fonction.

Vous présenter sur le lieu du match au moins 1h15 avant le coup d'envoi. C'est au travers de cette qualité qu'est la ponctualité que l'on

différenciera l'arbitre de "Monsieur l'Arbitre".

Procéder à la vérification des licences et à l'équipement des joueurs avec le plus grand sérieux.

Diriger le match dans l'esprit du jeu et le respect des lois et ne permettre ainsi aucune action déloyale sur le terrain.

Privilégier en fin de rencontre, vis à vis des dirigeants et des responsables des clubs, le domaine relationnel.

Bonne saison à tous.

Pierre PEGOUD
Membre de la CDA
Rhône-Durance

TESTS PHYSIQUES ET TESTS ECRITS Session d'octobre

Jeudi 12 octobre

Stade Roger Courtial à Avignon (stade des Cheminots)
1er départ 19h00 - Dernier départ 20h30

Samedi 14 octobre

Stade Ulysse Fabre à Vaison la Romaine
1er départ 9h30 - Dernier départ 11h00

Samedi 21 octobre

Complexe Sportif du Jas à Cabannes
.1er départ 9h30 - Dernier départ 11h00

Test Physique

Entre les 2 SdR d'un terrain
17" effort sur 70m, 65m ou 60m
puis 24" de repos,
à reproduire 40 fois

NOTÉ SUR 20

Test Ecrit

40 questions QCM
sur les Lois du Jeu
1 seule réponse par question
Les questions sont en accès libre sur la rubrique
« documents District » de votre compte FFF

NOTÉ SUR 20



Clément TURPIN

"Je fais seulement ce que j'aime" a toujours affirmé cet arbitre au déroulement de carrière exceptionnel.

En décembre 2009, il est désigné arbitre international FIFA.

Il est le plus jeune français accédant à cette fonction.

Finissant premier des arbitres Fédéraux 1 d'après le classement publié par la DTA (Direction Technique de l'Arbitrage), il est désormais considéré comme le leader de l'arbitrage français.

Durant l'année 2015, il est promu dans la catégorie Elite, plus haute catégorie de l'arbitrage européen. Il est à ce jour le seul arbitre français dans cette catégorie.

SOYONS SERIEUX !

"Ils se reconnaîtront"

Au cours de la phase du 1er tour de la Coupe Espérance, le secrétariat du District a réceptionné une feuille de match particulière, soulevant l'étonnement général, sur laquelle ne figurait aucun numéro de licence des joueurs participant à la rencontre.

L'arbitre central a-t-il jugé bon, **pour son 1er match**, de n'effectuer aucune vérification sur l'identité des joueurs et de laisser participer à cette rencontre tout volontaire passant par là !!!

Il va sans dire que les prochaines feuilles de match de cet officiel seront sans nul doute scrutées attentivement par les instances sportives.



Il est rappelé aux arbitres, de toutes catégories, qu'il est de leurs devoirs de vérifier l'identité de toutes les personnes inscrites sur la feuille de match : joueurs, éducateurs, dirigeants, etc.

Une attention particulière doit être accordée à la vérification de l'identité de l'éducateur-entraîneur de chaque équipe.

Si l'arbitre n'a aucun moyen de s'assurer de l'identité d'une personne inscrite sur la feuille de match, il ne doit pas l'autoriser à pénétrer sur l'aire de jeu ni de rester sur le banc de touche. Cette personne devra être barrée sur la feuille de match.



Téléphones des personnes chargées des contraitements lorsque vous ne pouvez pas honorer vos désignations à cause d'une indisponibilité imprévue la veille ou le jour du match.

Séniors : Richard MUNZINGER 06 73 86 35 55

Jeunes : Fouad BOUAISS 06 16 40 26 91

LES DESIGNATIONS DOIVENT ETRE CONSULTEES DE PREFERENCE SUR VOTRE COMPTE FFF.

C'est la seule application qui vous permet de consulter l'ensemble de vos désignations (District, Ligue, week-end, semaine, etc...)

En cas de dysfonctionnement (bugs, perte identifiant ou mot de passe), se rapprocher du Secrétariat du District.

CANDIDATURES DES ARBITRES DE LIGUE

La CRA de la Ligue de Méditerranée a dévoilé les dates et les conditions pour les candidatures « Arbitre de Ligue ».

Jeune Arbitre de Ligue

- * Moins de 20 ans au 1er janvier 2018
- * Pas de limitation de candidature
- * Examen les 23 et 24 avril 2018

Arbitre de Ligue Sénior

- * Moins de 30 ans au 30 juin 2018
- * 3 candidatures par District
- * Examen le 26 mai 2018

Renseignements auprès de
Christopher Spadafora

PREMIERS BILANS

Les rassemblements de début de saison ont eu lieu les samedis 9 et 16 septembre au siège du District. 116 arbitres au total ont répondu présents, soit **67% des arbitres convoqués**. Parmi eux, 23 jeunes arbitres seulement sur 46.

Parmi les sujets abordés, les désignations, les tests, les modalités de classement, la discipline et les changements votés par les clubs lors de l'AG d'été du Thor en juin dernier :

- plus de prolongation en coupe Espérance,
- les arbitres officiant en championnats D1, D2, D3 et Jeunes Excellence seront indemnisés par le District par virement bancaire en fin de mois,
- plus de licences papier (voir ci-dessous),
- nouvelle feuille de frais pour les arbitres à utiliser pour les matches de coupe et les championnats D4, D5, Jeunes Pré-Excellence et Honneur, foot Animation et Féminines.



L'occasion également de saluer la première session de formation des nouveaux arbitres (10 au total) qui a démarré le 2 septembre, sous la conduite de Luc MAIZEROI, Claude MICHEL et Thomas DEPACE.

D'autres sessions sont programmées jusqu'à fin janvier (renseignements sur le site du District)

VERIFICATION DES LICENCES

Comme vous l'avez constaté, il n'y a plus de licences papier. C'est donc l'occasion de faire le point sur les différentes situations que vous vous pourrez rencontrer au moment de l'établissement de la feuille de match.

Si match avec tablette : établissement de la FMI et vérification des licences avant le match (c'est l'arbitre qui tient la tablette et vérifie l'identité des joueurs).

Si tablette absente ou ne fonctionne pas : établissement d'une feuille de match papier et vérification des licences sur un téléphone avec l'application «Footclubs Compagnon» (c'est l'arbitre qui tient le téléphone et vérifie l'identité des joueurs)

Si pas de tablette et pas de «Footclubs Compagnon» : établissement d'une feuille de match papier et vérification des licences sur listing papier fourni par le club (c'est l'arbitre qui tient le listing papier et vérifie l'identité des joueurs) :

- si réserves : rapport, saisie et envoi du listing au District
- si pas de réserves : pas de rapport, pas d'envoi au District

Si pas de tablette, pas de « Footclubs Compagnon » et pas de listing : établissement d'une feuille de match papier et présentation de pièces d'identité et certificat médical que l'arbitre doit vérifier :

- si pièces officielles et réserves : vérification, rapport et restitution des pièces
- si pièces non officielles et réserves : vérification, rapport, saisie et envoi des pièces au District
- si pas de réserves : vérification identité
- si pas de pièce d'identité et pas de certificat médical : le joueur ne jouera pas

C'EST DU VÉCU !



Lors d'une rencontre du 2ème tour de Rhône-Durance, l'arbitre central a du siffler 2 pénaltys dans la rencontre, un pour chaque équipe.

A la fin du match, le gardien visiteur, qui a perdu la rencontre, s'adresse à l'arbitre, de façon tout à fait cordiale, pour lui signaler que les points de pénalty ne sont pas à la distance règlementaire de 11 m, mais plutôt placés à 9,15 m.

Au lieu de rentrer aux vestiaires et de ne pas donner suite aux remarques du gardien de but, l'arbitre se dirige vers la surface de réparation, à la vue de tous les joueurs et spectateurs, et commence à mesurer la distance entre la ligne de but et le point de pénalty.

Et là, bien sur, la distance, plusieurs fois mesurée et vérifiée, est de 9,15 m !!! Patatras ! Nous vous laissons imaginer les commentaires !

Qu'aurait du faire l'arbitre ?

1. vérifier le terrain et les principales dimensions de l'aire de jeu avant le début de la rencontre (les buts, la surface de réparation, le point de pénalty, pour ne citer que les plus importantes).
2. si cela n'a pas été fait, et que l'on est pas sur des dimensions du terrain, ne pas se laisser entraîner, alors que le match est terminé, dans une situation délicate comme celle qu'a vécue notre arbitre.

Vous trouverez ci-dessous la réglementation en la matière.

L'arbitre doit arriver 1 heure avant le début de la rencontre afin d'inspecter les équipements et de permettre le dépôt d'une réserve concernant le terrain.

Pour être recevable, une réserve concernant le terrain doit être déposée 45' avant le début de la rencontre.

L'arbitre ne peut pas s'opposer au dépôt d'une réserve quelque soit le moment où elle est formulée

Si la réserve est déposée **plus de 45'** avant le début de la rencontre

L'arbitre doit demander au club recevant d'apporter les modifications nécessaires. Si cela ne peut être fait, **le match n'aura pas lieu.**

Si la réserve est déposée **moins de 45'** avant le début de la rencontre

Anomalie légère
Celle-ci aurait du être décelée par l'arbitre
Le match aura lieu.

Anomalie grave
Celle-ci s'est produite après l'inspection de l'arbitre (barre transversale cassée par exemple). **Le match n'aura pas lieu.**

Citation du mois

« Un homme sans culture transforme en quelques traits sa défaite en victoire »

Proverbe chinois